



# LIVRET D'ACCEUIL



**Livret d'accueil destiné à :**

1

**NETTE SERVICES** - Atelier n°4 rue des bouleaux Village POL'ECO – 59860 Bruay sur l'Escaut –  
T: 03 27 30 29 70 - F: 03 27 30 31 87- mail : [contact@netteservices.fr](mailto:contact@netteservices.fr)

# Sommaire

**1. Présentation de l'entreprise**

**2. votre vie au sein de la société**

**3. votre sécurité avant tout.**

**4. Conduite à tenir en cas d'accident.**

# 1. Présentation de l'entreprise

**Coordonnées :**

**NETTE SERVICES**

Sarl au capital de 10 000 euros –NAF : 8121 Z- SIRET : 537 629 057 00010

Atelier n°4 rue des bouleaux et Berthelot

Village POL'ECO - 59860 Bruay sur l'Escaut

**Responsable :** Romain Tellier

**Responsable équipe Volante :** stephane Laforest

La société Nette services est une SARL qui prend naissance en 2011, les dirigeants ont su s'entourer d'une équipe solide et on fait de Nette services une entreprise reconnue.

Nette services réalise de multiples taches liées aux nettoyages en vers les professionnels.

Par ce que **c'est le service qui fait la différence Nette Services met l'accent sur la proximité, la réactivité, l'écoute et le conseil personnalisé.**

En toute circonstance le client aura **une écoute attentive permettant de trouver des solutions rapides et efficaces.**

Notre dimension humaine nous permet **une parfaite flexibilité et adaptation aux besoins des clients** selon leurs domaines d'activités.

Le respect des normes d'hygiènes et de sécurités est notre priorité.

**Le souci du travail bien fait est notre plus grande motivation cela doit également être la votre.**

### **Notre activité :**

- Conseils et audits en propreté
- Nettoyage de bureaux, usines, commerces, collectivités .... en abonnement.
- Entretien d'immeubles et de copropriétés
- Entretien des vitreries, vitrines, vérandas
- Remise en état après travaux, sinistres...
- Traitements spécifiques des sols : moquettes, plastiques,
- parquets
- Nettoyage haute pression

### **Les clients :**

Nette Services est au service des professionnels pour la réalisation de tâches courantes de nettoyage ainsi que pour des travaux plus exceptionnels (nettoyage de vitres, traitement anti mousse,...).

### **Des qualités reconnues, Ils nous font confiance :**

SFR, ATOL, VALENCIENNES METROPOLE, GITEM, BUREAU VALLEE, AKERIS, NACARAT, ORKYN, PEUGEOT, RENAULT, CITROEN, SEAT.....

## ***Nos valeurs :***

### **La dimension humaine**

La proximité et l'écoute sont les principales forces de Nette Services afin de répondre au mieux aux attentes de nos clients et leur assurer un service optimal.

### **La relation de confiance avec nos clients**

La nature du travail implique une relation de confiance avec nos clients car nous sommes responsables des locaux que nous Nettoyons et ce même en dehors des horaires d'ouverture des entreprises. Cela passe aussi par un respect des horaires et des consignes de sécurité du client.

### **L'exigence et le respect des normes de sécurité et d'hygiène**

De nombreux secteurs d'activités exigent un degré supérieur de vigilance quant aux normes de sécurité et d'hygiène (hôpitaux, agro-alimentaire, travaux en hauteur,...) que Nette services s'engage à fournir. Un matériel propre et une tenue impeccable sont donc de rigueur.

### **Le respect de l'environnement**

Pour respecter l'environnement, Nette services n'utilise que des produits de nettoyage et d'entretien biodégradables et respecte une charte d'environnement.

## 2. Votre vie au sein de l'entreprise

### **Votre arrivée dans l'entreprise.**



A votre arrivée dans l'entreprise vous devez :

- Signer un contrat de travail.
- Signer notre règlement intérieur.
- Vous rendre à la visite médicale d'embauche.

Vous serez convoqué à une visite médicale obligatoire. Un jour et une heure seront fixés. C'est important pour vous et pour nous. Cette visite est obligatoire et détermine votre aptitude à la Tenue de votre poste de travail.

### **Les horaires.**



Vos horaires vous seront assignés et vous devrez les respecter. Votre devoir est d'être ponctuel car vous êtes notre représentant auprès des entreprises. Une feuille de pointage est à remplir sur les sites ou vous serait affecté(e)s

### **Les vacances.**



Ils représentent 2,5 jours ouvrables\* par mois de travail sur la période du 1er juin de l'année précédente au 31 mai de l'année en cours, soit un total de 30 jours ouvrables au maximum. il faut IMPERATIVEMENT prévenir les dirigeants au moins deux mois à l'avance.

Les dates de congés payés ne pourront être modifiées avant le Départ, sauf cas exceptionnel.

## ***Les absences.***



En cas d'absence imprévisible téléphonez, ou faites téléphoner, Immédiatement à votre responsable pour qu'il prenne les mesures nécessaires à votre remplacement et au respect des engagements pris envers notre client. Si c'est une maladie, faites-nous parvenir dans les 48 heures, le certificat médical et toutes les prolongations d'arrêt de travail éventuelles.

En cas d'absence prévisible obtenez l'accord de votre responsable Plusieurs jours à l'avance de manière à ce qu'il puisse organiser Votre absence.



## ***La convention collective.***

L'activité de l'entreprise est soumise à la convention collective des entreprises de propreté, code APE 8121 Z.

Cette dernière est disponible, pour consultation, au siège de l'entreprise.

## ***Vos relations avec nos partenaires***

Dans vos relations avec le client, il est important de toujours avoir une bonne attitude de services.

### **Notre devoir :**

- Vous faire connaître le travail à réaliser
- Vous donner les moyens de le faire
- Vous informer et vous former à la sécurité

### **Votre devoir :**

- Représenter positivement l'entreprise
- Avoir une tenue impeccable
- Etre ponctuel
- Informer de tous types de problèmes rencontré

## ***Votre formation***



Elle sera assurée à votre arrivée par votre responsable qui vous montrera le chantier, les consignes de travail et de sécurité. Il vous fournira le matériel nécessaire.



### 3. votre sécurité avant tout.

**La sécurité durant votre travail, c'est la votre et celle du client**

**Ce qui fait l'accident, c'est :**

- La précipitation
- L'inattention
- La non préparation du travail



**Pour éviter l'accident :**

- Faites preuve de bon sens
- Respectez les consignes
- Utilisez les équipements de protection

**Et si l'accident arrive :**

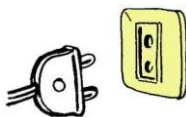
- Donnez l'alerte
- Evitez de vous mettre en danger
- Mettez la victime en sécurité ou assistez quelqu'un qui sait prodiguer

**Dans votre activité, il y a des risques**

Demandez à votre responsable quels sont les risques de l'activité ou ceux Liés à l'activité ou aux locaux d'intervention du client. Ils figurent sur le Plan de prévention.

Les risques les plus fréquents auxquels sont exposés les salariés de notre Entreprise sont :

- Les chutes de hauteur
- Les chutes de plain-pied
- Les « tours de rein »


















**Mais il y a également :**

- Les risques électriques
- Les risques chimiques

**N'oubliez pas le risque routier, parfois banalisé car dépassant le Cadre du travail, c'est hélas le plus meurtrier.**



TYPES DE ROUTES	AUTOROUTE	VOIX RAPIDE	AUTRES ROUTES	AGGLOMERATION
METEO				
				
				
				

### Face aux risques vous n'êtes pas seul

- Dans le doute, parlez-en à votre responsable et cherchez un Conseil ou une aide auprès d'un collègue.
- Dans tous les cas, restez méfiant... car même avec beaucoup de Dispositions de prévention, il y a des accidents

## ***Permis de conduire.***

Je soussigné :

.....  
.....

Déclare :

Etre titulaire du permis de conduire catégorie.....

Ne pas être titulaire du permis de conduire.

Et m'engage à aviser mon employeur de tout changement pouvant intervenir concernant ce permis (obtention, suspension, suppression ....)

Fait à.....

Le .....

Signature :

# Consignes de sécurité

## Les protections individuelles :

Elles sont obligatoires. Elles sont à votre disposition, utilisez les convenablement et de façon adaptée. Pour votre sécurité, portez les protections nécessaires à votre poste de travail.



Les gants : protègent des coupures, brûlures...



Les chaussures : protègent des chutes d'objets, des perforations et limitent les risques de glissades.



Le casque : protège d'un choc et de chute.

## La circulation :



Attention au passage des véhicule de manutention et n'obstruez pas les voies de circulation.



Ne passez pas sous une charge en hauteur.

## 4 .Consignes à tenir en cas d'accident



En cas de blessure bénigne, faites appel à la personne désignée pour dispenser les premiers soins, s'il en existe une, et prévenez votre responsable.



Ne bougez pas le blessé et protégez le de risque éventuels.



Alertez ou faites alerter les secours.

**Composer le 112 depuis un téléphone portable**

**Le 15 pour le SAMU depuis un fixe.**

**Le 18 pour les pompiers depuis un fixe**

**Le 17 pour la police depuis un fixe.**

**Reportez vous dans le dossier client sur votre site pour plus de numero.**